

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Une-installation-de-dechets-nucleaires-sans>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Echos des luttes antinucléaires > **Une installation de déchets nucléaires sans autorisation ?**

11 mai 2020

Une installation de déchets nucléaires sans autorisation ?



Électricité de France a été autorisée par le décret n° 2010-402 du 23 avril 2010 à créer sur le territoire de la commune de Saint Vulbas (01) une installation nucléaire de base dénommée "Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés (ICEDA)". Mais ce décret exigeait une mise en service de cette installation avant le 25 avril 2020.

Cette installation est aujourd'hui presque achevée mais, depuis la visite de cette installation organisée pour la Commission Locale d'Information (CLI) du site le 18 mai 2018, aucune information n'a été donnée par EDF à la CLI, malgré plusieurs demandes faites par le représentant de l'association Sortir Du Nucléaire Bugey. Pire, lors de la dernière CLI du 25 novembre 2019, le directeur du site nucléaire du Bugey n'a rien dit sur cette installation lors de sa présentation générale du site à destination des nouveaux membres de la CLI.

La réalisation de cette installation, pourtant plus simple qu'un réacteur nucléaire, semble poser des problèmes à EDF, ainsi qu'à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et à l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). Le dossier de mise en service de cette installation présenté par EDF à l'ASN le 8 juillet 2016 présentait des insuffisances. Les compléments d'EDF n'ont été apportés qu'en janvier et octobre 2019, soit 3 ans après la demande initiale. A ce jour, ce dossier n'a pas encore reçu la validation de l'ASN.

Aussi, les associations Sortir Du Nucléaire Bugey, Sortir Du Nucléaire Isère, Rhône- Alpes Sans Nucléaire et Association Chalonnaise pour une Transition Ecologique (ACTE), membres de la coordination Stop Bugey, viennent d'adresser des courriers recommandés à Mme Elisabeth Borne, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire et à M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances. Dans ces courriers, les associations demandent aux Ministres de mettre fin à l'autorisation de création d'ICEDA.

Depuis de nombreuses années, ces associations s'opposent à cette installation de conditionnement et d'entreposage de déchets radioactifs implantée à 40 mètres du bord du Rhône. Celle-ci va recevoir des déchets radioactifs venant de toute la France et conduira à des dizaines de convois dangereux de déchets nucléaires sur les routes proches du site du Bugey, dont le pont de Loyettes et sur la voie ferrée desservant le site avec des manipulations des wagons en gare SNCF d'Ambérieu en Bugey. La pollution radioactive du site sera accrue, en particulier par une augmentation notable des rejets de tritium gazeux.

Parmi les problèmes qu'EDF rencontre avec cette installation, il y a la tenue dans le temps des colis en béton dans lesquels vont être enfermés les déchets radioactifs avant leur entreposage. Tel qu'initialement envisagé, la chaleur dégagée par ces colis conduirait à une température trop élevée dans les halls d'entreposage et à une détérioration des colis (réaction sulfatique, gonflement, ...). Suite à l'avis de l'IRSN sur ce sujet, EDF a dû limiter la puissance thermique maximale des colis entreposés dans chaque hall à 30 kW au lieu de 80 kW, d'où une probable réduction des capacités d'entreposage de chaque hall, laissant présager une future extension de cette installation.

Par ailleurs, d'après des informations émanant des avis de l'IRSN, il apparaît que l'autorisation initiale d'ICEDA telle qu'actée par le décret précité, ne serait plus conforme avec les déchets qu'EDF voudrait conditionner et entreposer dans cette installation. En particulier, il serait envisagé :

des déchets d'exploitation émetteurs alpha non autorisés initialement,

- ▶ les futurs déchets de démantèlement des actuels réacteurs à eau pressurisée tels que ceux de Fessenheim,

- ▶ la découpe de barres d'Hafnium, qui libérerait des poussières pyrophoriques non compatibles avec le référentiel de sûreté de l'installation,

- ▶ une augmentation de la capacité d'accueil des halls d'entreposage qui réduirait les marges de sécurité.

EDF n'ayant pas respecté le délai de mise en service prévu dans le décret autorisant la création d'ICEDA, les associations de la coordination Stop Bugey demandent aux Ministres concernés de mettre fin à cette autorisation et de ne pas prolonger le délai, comme cela vient d'être à nouveau réalisé en catimini pour le réacteur EPR de Flamanville, qui aurait dû être mis en service initialement en 2012.

Pour les associations de la coordination Stop Bugey

Contacts presse :

Jean-Pierre Collet : 06 81 09 75 87

Joël Guerry : 0649455744

PDF du communiqué de presse :

